

**Procès-verbal
Comité Technique Spécial
Interrégion Nord Picardie
16 octobre 2012**

Liste des Présents

Représentants du personnel

Titulaires

Nathalie Gressier (CGT)
Véronique Harnay (CGT)
Yann Lorin (CGT)
Ivan Praud (CGT) - Secrétaire
Pascal Le Guen (Sud)
Frédéric Joseph (CGT)

Suppléants

Samuel Desoutter (CGT)
Raphaël Clotuche (CGT)
Pierre Barbet (Sud)

Représentants de l'administration

Stéphane Geneté
Marc Talon
Sandrine L'Aminot - Secrétaire
Michel Pintiau
Laurent Sauvage

Expert pour le Canal SNE

Aurélien Bolo (CGT)

Excusés

Sabrina Sarazin (CGT)
Jennifer Clerget (CGT)
Richard Rougier



ORDRE DU JOUR

Comité Technique de l'Interrégion Nord-Picardie

Séance du 16 octobre 2012

- 1- **Approbation du Procès Verbaux** (présidence : S. Geneté/M Talon)
 - 1-1 de la séance du 24 Juin 2011 (pour avis)
 - 1-2 de la séance du 17 avril 2012 (pour avis)
- 2- **Suites données aux points abordés lors du précédent CTPS** (pour information)
 - 2-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
 - 2-2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)
- 3- **Activité**
 - 3-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
 - 3-1-1 bilan de l'activité (opérations « mouvementées ») du 1^{er} semestre 2012
 - 3-1-2 prévision du 2^e semestre 2012
 - 3-1-3 perspectives 2013
 - 3-1-4 réserve de précaution de 5%
 - 3-2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)
 - 3-2-1 bilan de l'activité du 1^{er} semestre 2012
 - 3-2-2 prévision du 2^e semestre 2012
 - 3-2-3 perspectives 2013
- 4- **Emploi** (pour information)
 - 4-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
 - 4-1-1 bilan CDD 2012
 - 4-2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)
 - 4-2-1 bilan CDD 2012
 - 4-2-2 perspectives d'emploi CDI NP et CDD en 2013
- 5- **Organisation du travail** (pour information)
 - 5-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
 - 5-1-1 mise à jour du « Qui fait quoi »
 - 5-1-2 harmonisation fonctionnelle : organigramme cible
 - 5-1-3 gestion des absences prolongées pour les postes administratifs
 - 5-1-4 gestion des absences prolongées pour certains postes techniques (topographes)
 - 5-1-5 nouvelles procédures DICT et devenir du poste de gestionnaire DICT / commandes d'engins
 - 5-1-6 calendrier de mise en place du SGA
- 6- **Bases et matériel de chantier** (pour information)
 - 6-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
 - 6-1-1 centre de Soissons : nouveau calendrier des travaux
 - 6-1-2 centre de Villeneuve d'Ascq : extension parking, abris vélo, labo photo
 - 6-1-3 inventaire du matériel technique de fouille dans le NPC
 - 6-1-4 bilan des infrastructures sur chantiers de fouilles
 - 6-2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)
 - 6-2-1 centre de Croix-Moligneaux
- 7- **Formation** (pour information)
 - 7-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
 - 7-1-1 stage « grandes périodes »

8- Collaborations (pour information)

8-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)

8-1-1 signature de conventions de collaboration

8-1-2 opérations réalisées en collaboration

8-1-3 ligne de conduite pour les collaborations scientifiques (publications, colloques)

9- Questions diverses (pour information - présidence : S. Geneté)

9-1 Primes

9-2 Repyramidage

9-3 Problème Helfaut Travaux

9-4 Point sur carence de 4 jours en cas d'arrêt maladie d'un agent CDD

9-5 Problème de chauffage à Soissons

Préambule

La séance est ouverte à 9h50 sous la présidence alternée de S. Geneté et de M. Talon.

S. Geneté procède à l'appel des membres présents.

Secrétaires du CTS

- Parité administrative : Sandrine L'Aminot avec l'assistance de L. Delassalle pour la préparation du dossier, la prise de notes et la rédaction initiale du procès verbal.
- Parité syndicale : Ivan Praud (CGT) est désigné secrétaire adjoint pour cette séance.

Questions diverses

- Perception de primes (CGT)
- Repyramidage (CGT)
- Information sur litige avec un chauffeur d'Helfaut Travaux (CGT)
- Information sur une carence de quatre jours pour un agent CDD en maladie (Sud)
- Problème de chauffage sur la base de Soissons (Sud)

1. Approbation des Procès-verbaux (Présidence S. Geneté)

1-1 de la séance du 24 juin 2011 (pour avis)

M. Talon souhaite que les informations budgétaires n'apparaissent plus dans les procès-verbaux car ils sont publiés en ligne et tout le monde peut accéder à la décomposition de prix.

I. Praud (CGT) propose d'enlever le paragraphe concerné page 16.

S. Geneté propose de voter : approbation à l'unanimité.

1-2 de la séance du 17 avril 2012 (pour avis)

S. Geneté informe qu'il a transmis le procès verbal au secrétaire adjoint il y a une quinzaine de jours mais que suite à un problème de messagerie ce dernier n'a pas eu le temps de le relire. Il sera donc remis au prochain CT.

2. Suite données aux points abordés lors du précédent CTPS (pour information)

2-1 Pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)

Séance du 21/10/2008 /Création d'un poste d'AST

S. Geneté indique que la création de postes d'adjoint AST est au cœur du sujet de l'harmonisation fonctionnelle et que le sujet sera abordé au point 5-1-2.

Séance du 07/10/2010 Organigramme et fiches de poste

N. Gressier (CGT) propose également d'aborder le point concernant l'organigramme et les fiches de poste au point 5-1-2.

Séance du 20/10/2011 /RFO et mentions obligatoires

S. Geneté informe qu'un mail (joint au dossier) a été fait aux agents de Soissons concernant les exigences des SRA sur les mentions obligatoires à faire figurer dans les RFO.

N. Gressier (CGT) dit que cela constitue une surcharge de travail que de chercher l'identité du propriétaire au moment même de la découverte. Cette recherche ne doit pas incomber à l'Inrap. Quand la parcelle est bien définie, ce n'est pas un problème, mais en cas de grands linéaires cela se complique en cas de changement de propriétaire.

F. Joseph (CGT) rajoute que le mobilier archéologique découvert ne revient pas forcément au propriétaire.

P. Le Guen (Sud) explique qu'il connaît le décret mais que lors de l'instruction du dossier par le SRA certaines informations doivent figurer dans le dossier sans que le responsable d'opération n'ait à effectuer des recherches. D'ailleurs, l'Inrap n'a jamais refusé de faire figurer dans ses rapports le nom du propriétaire figurant dans le Titre 1.

S. Geneté estime que le SRA fait figurer dans le cahier des charges les informations dont il a besoin.

P. Le Guen (Sud) indique que Sud Culture ne reconnaît pas au propriétaire un droit sur le mobilier archéologique et demande une modification de la législation à ce sujet.

F. Joseph (CGT) espère que cela devrait évoluer dans les mois à venir.

S. Geneté, même s'il reconnaît des exigences qui vont au-delà de la réglementation, connaît la réponse du siège et de la SDA à ce sujet. Il propose de remonter l'information sur des demandes abusives des SRA à la DST. Il rappelle que quoi qu'il en soit les agents doivent respecter les cahiers des charges.

Séance du 07/10/2010 Optimisation de l'allocation des moyens

S. Geneté informe que la saisine sur la durée des contrats CDD a été transmise mais qu'il fallait les signatures des deux présidents de séance et qu'il manquait celle de M. Talon sur un document ; elle passera donc lors du CT de novembre.

Séance du 07/10/2010 Bilan des arrêts de travail sur 5 ans

S. Geneté pensait qu'il aurait été possible de faire le bilan des arrêts de travail sur cinq ans, mais s'est rendu compte qu'il n'y a pas de données détaillées sur les années qui précèdent 2011.

S. Geneté a transmis le bilan de 2011 qui a été présenté lors du CHSCTS de juillet.

N. Gressier (CGT) souhaite savoir comment se situe la DIR au niveau national.

S. Geneté répond qu'il ne dispose pas de l'information mais qu'il peut regarder dans le rapport national et la transmettre.

N. Gressier (CGT) signale que le nombre de jours d'arrêt de travail représente environ 20 ETP et souhaite savoir comment ils sont récupérés en région.

S. Geneté répond qu'on considère qu'1 ETP CDI travaille 170.5 jours par an, ainsi les absences sont déjà déduites (congés, formation, convocation, arrêts maladie...), et les jours maladie sont donc inclus dans le calcul du ratio. Ce ratio est différent pour les CDD à raison de 192 jours travaillés par an.

F. Joseph (CGT) constate que le nombre de jours d'arrêt maladie augmente au-delà de 40 ans, et qu'il n'est mentionné nulle part dans le document l'ancienneté du personnel. Un agent qui commence son activité à 40 ans n'aura pas les mêmes pathologies qu'un agent de cet âge qui a commencé très tôt.

S. Geneté répond qu'il y a très peu de personnes dans ce cas et que cette situation est plutôt liée au cumul ancienneté et âge.

I. Praud (CGT) souligne que ce tableau est inquiétant. On peut s'attendre à un glissement des colonnes et donc bientôt les 50 ans et plus seront concernés par une forte hausse des arrêts maladie.

P. Barbet (Sud) rappelle qu'un signalement est fait depuis 2001, et qu'il y a un quart des agents de 25 ans qui ont des problèmes de dos ; il regrette qu'il n'y ait pas d'information sur la fréquence et la gravité des arrêts.

F. Joseph (CGT) répond qu'il faut reconnaître la pénibilité du métier d'archéologue, et qu'il va falloir envisager de s'inscrire dans le cadre des départs anticipés à la retraite.

I. Praud (CGT) pense qu'il faut, en amont, travailler sur la polyvalence des tâches et la mécanisation pour soulager les agents, en les formant à la conduite d'engins par exemple.

S. Geneté rappelle qu'à une époque, la logique était d'économiser des ETP sur le terrain en ayant recours à des pelles avec chauffeur.

F. Joseph (CGT) constate qu'il y a de vraies différences entre les régions où ce sont les agents Inrap qui utilisent les mini-pelles et prend comme exemple la région PACA. A l'inverse, en région Rhône-Alpes les agents travaillent plutôt manuellement et ont plus de difficultés, il constate un état sanitaire totalement différent.

V. Harnay (CGT) estime qu'il y a également un problème budgétaire en ce qui concerne l'utilisation d'une pelle. Certains agents préféreraient pouvoir utiliser l'engin sans qu'il y ait une pression si elle n'est pas utilisée une journée. Il faut voir également les conséquences en terme de coût d'une pelle avec ou sans chauffeur.

F. Joseph (CGT) n'a pas de chiffres à donner sur la situation de Nord-Picardie mais pense qu'il y a des efforts de fait sur la mécanisation et sur les 75/25 notamment.

M. Talon signale qu'il n'y a pas de grande différence de prix entre une pelle avec ou sans chauffeur, mais qu'il faut prendre en compte que si on ne prend pas de chauffeur d'une part cela fait un agent en moins sur le terrain, affecté alors à la conduite de la pelle et que cela peut avoir d'autres effets collatéraux en terme de sécurité (changement de godet, entretien, manutention des bidons et remplissage du carburant) et de temps passé.

F. Joseph (CGT) insiste pour que soit remonté le caractère pénible du métier d'archéologue et rappelle l'importance de la prévention.

S. Geneté explique que dans le cadre du CHSCT, des propositions de solution sont attendues de la part du groupe de travail manutention.

I. Praud (CGT) demande s'il sera possible d'avoir un compte-rendu de ces travaux.

S. Geneté répond qu'un PowerPoint très complet, élaboré par Nathalie Soupard, le Docteur Lefebvre et d'autres agents qui ont participé à ce groupe de travail, est disponible.

V. Harnay (CGT) informe qu'il n'est pas encore passé en CHSCTC.

S. L'Aminot précise qu'il sera en annexe dans le prochain procès-verbal de CHSCTS.

S. Geneté va demander à Nathalie Soupard de le transférer.

Séance du 07/10/2010 Point sur les conventions avec les collectivités

S. Geneté informe qu'il a transmis les conventions-cadre signées et propose de sortir le point

2-2 Pour le Canal SNE (présidence M. Talon)

M. Talon indique qu'il n'y a pas de point de suivi sur le Canal SNE.

3- Activité

3-1 Pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)

3-1-1 Bilan de l'activité (opérations «mouvementées») du 1^{er} semestre 2012

N. Gressier (CGT) ne comprend pas les tableaux transmis, constate une erreur de formule et souhaite obtenir de nouveaux tableaux.

S. L'Aminot demande quelle forme de tableaux est souhaitée.

I. Praud (CGT) répond qu'ils sont en train de travailler sur un projet de tableau et qu'il sera soumis par mail.

R. Clotuche (CGT) demande comment seront rendus les rapports qui doivent être réalisés par les responsables d'opérations qui ne sont plus chez nous.

S. Geneté répond qu'ils sont relancés directement par le siège afin de rendre leurs rapports.

R. Clotuche (CGT) demande s'ils sont imputés sur des jours Inrap.

S. Geneté répond que non puisqu'ils ne font plus partis des effectifs, et que si le responsable d'opération refuse, il faut trouver une solution en accord avec le SRA afin que la fin du rapport soit réalisée par un autre responsable d'opération ; il précise que cela n'est jamais arrivé, mais il n'est pas exclu que cela arrive un jour.

N. Gressier (CGT) constate l'apparition d'une ligne «Gestionnaires de mobilier» dans les fouilles, et souhaite savoir à quoi cela correspond exactement.

S. Geneté explique que les gestionnaires de mobilier sont imputés sur les fouilles ; les devis comprennent un nombre de jours équivalent à 2,5% du total des jours/homme de l'opération et ainsi le total de ces enveloppes, au niveau national, sert à financer les postes de gestionnaires de mobilier. Ces postes étant financés par les fouilles, les jours/homme doivent être imputés sur les fouilles ; consigne a été donnée de créer un code fouille par région, pour chaque gestionnaire de mobilier.

N. Gressier (CGT) constate également l'apparition d'une ligne «Rupture de charge post-fouille» pour la Picardie.

S. Geneté répond que cette ligne a été créée pour identifier les agents qui travaillent en post-fouilles sur des opérations déterminées alors qu'ils sont en rupture de charge.

N. Gressier (CGT) demande s'il s'agit de finir des rapports.

S. Geneté explique que lorsqu'un responsable d'opération n'a plus de jours pour son opération mais qu'il a tout de même un rapport à rendre, les agents qui travaillent sur la post-fouille sont imputés en « rupture de charge post-fouilles » au lieu de les saisir en dépassement de budget ou sur l'indisponibilité « rupture de charge ». Il précise qu'il est administrativement difficile de gérer ce type de jours et pense qu'il y a un souhait de la part de la Direction générale de faire apparaître une augmentation du ratio de jours/homme travaillés.

R. Clotuche (CGT) estime qu'en faisant ainsi on ne peut pas voir si les opérations sont sous-dotées.

F. Joseph (CGT) pense que c'est un problème, par la suite, pour demander des moyens supplémentaires.

S. Geneté précise que sans « non-affectés », certaines tâches n'auraient pas été réalisées.

F. Joseph (CGT) insiste sur le fait que si cela répond à une nécessité, cela diminue la réalité de nos besoins et du nombre de jours-hommes travaillés.

3-1-2 Prévisions du 2^e semestre 2012

F. Joseph (CGT) demande s'il y a eu un redéploiement de moyens du fait des 28 ETP supplémentaires au niveau national.

S. Geneté répond que trois DIR ont bénéficié de 20 ETP supplémentaires plus 8 ETP de CDD fonctionnels non utilisés : Grand-Ouest, Grand-Est-Nord et Nord-Picardie.

Ces ETP ont été obtenus par la DIR NP après qu'elle ait alerté la DRH sur sa sous-estimation des besoins en CDD et en raison d'une activité fouille plus importante que prévue.

S. Desoutter (CGT) demande s'il est possible d'avoir les chiffres.

S. Geneté précise que les chiffres ne sont pas bons, la décision modificative n°2 porte le nombre à 37,5 ETP CDD au lieu de 33,2 en DM1 et en budget initial. Or, il a fait un mail à la Direction pour porter ce besoin à 41,1 ETP.

R. Clotuche (CGT) constate que la DIR est donc déjà en dépassement.

F. Joseph (CGT) demande où en est l'enveloppe CDD fonctionnels.

S. Geneté indique que rien ne sera débloquent sauf cas de remplacement qui est pris sur l'enveloppe nationale.

F. Joseph (CGT) s'interroge pour 2013 et estime qu'il y a un problème de lissage sur les trois premiers mois de l'année. Il a l'impression que tout s'arrête au 31 décembre 2012. Il a conscience des problèmes liés aux éventuelles intempéries à cette période mais il a l'impression que la gestion est focalisée sur la fin d'année et que le début d'année 2013 n'est pas du tout envisagé. Or ce sont trois mois très difficiles avec souvent beaucoup de « NAF ». Il faut anticiper la baisse de travail sur le terrain en prévoyant du post-fouille, des jours PAS, des formations.

P. Le Guen (Sud) rappelle qu'il s'agit d'une demande des syndicats que de ne pas programmer en hiver. Avec les congés scolaires d'hiver, la fenêtre de programmation est plutôt étroite.

I. Praud (CGT) sait bien qu'il n'est pas possible de tout arrêter mais demande à ce que l'on programme moins en hiver.

P. Le Guen (Sud) estime que les 75/25 semblent avoir été occultés cette année car beaucoup d'agents se plaignent d'être énormément sur le terrain.

S. Desoutter (CGT) affirme que les RO se retrouvent seuls en post-fouille en début d'année.

L. Sauvage indique que cela est dû au fait que beaucoup de CDD sont en carence en début d'année.

S. Geneté explique que l'on ne maîtrise pas tout mais que l'on essaie de faire converger au mieux les différentes problématiques. Cependant, les interventions en hiver ne peuvent pas toujours être évitées.

F. Joseph (CGT) rajoute qu'en cas de fort gel, il est inutile de travailler sur le terrain.

S. Geneté affirme que des mesures sont prises, comme la pose éventuelle de chapiteaux, afin que les conditions de travail soient le moins pénibles possible. Quoi qu'il en soit, s'agissant des fouilles sur le tracé du gazoduc des Hauts-de-France II, la convention-cadre oblige l'Inrap à respecter les délais d'intervention fixés par GRTgaz.

I. Praud (CGT) évoque un sentiment de déception partagé par plusieurs agents concernant les réunions de programmation. Il ne peut y avoir de programmation collective ou individuelle sur le calendrier durant ces réunions. Il n'y a pas de discussion possible concernant les post-fouilles et ces réunions semblent plus ou moins bien préparées. L'assistante opérationnelle passe voir untel ou tel autre mais il faut aussi organiser l'activité collective. Or il n'y a pas d'anticipation des post-fouilles

concernant les opérations à venir en fin d'année. Le « blues » du RO tout seul face à la tâche est pourtant bien réel.

Il prend l'exemple du dépôt de Villeneuve d'Ascq où une masse de données entrent sans que l'on ait une vision sur la programmation de leur traitement.

L. Sauvage en convient, ces réunions sont inefficaces lorsqu'elles rassemblent le plus grand nombre. Il n'y a pas de résultats concrets. Il faudra donc privilégier les réunions individuelles par groupes et notamment concernant l'organisation des post-fouilles, des PAS et des diagnostics.

Par ailleurs, contrairement aux années précédentes, la DIR continue à beaucoup programmer en fin d'année mais aussi à essayer de décrocher des fouilles ; c'est une réalité. Les aménageurs ont besoin de visibilité sur le début d'année et ce travail est fait, mais ensuite il faut le décliner auprès des RO et des agents. Toutefois, le contexte actuel est déjà plus appréciable du fait d'un portefeuille d'opérations plus important cette année. L'effort porte donc dans ce sens mais il est difficile de donner sur toute la ligne.

I. Praud (CGT) trouve qu'il serait bon de faire des réunions thématiques par exemple : rural – urbain ou par période ou encore par terroir.

L. Sauvage confirme qu'il n'est pas bon qu'il y ait trop de monde, mais le ciblage reste difficile car certains secteurs ne trouvent pas preneur. Certains agents préfèrent également les échanges individualisés. Pour l'urbain, l'exercice est plus facile car de petits groupes sont possibles. Il précise néanmoins qu'une grande réunion pour les points concernant tous les agents reste nécessaire.

F. Joseph (CGT) revient sur le problème des techniciens. Concernant les post-fouilles, on promet aux RO du monde que l'on n'a pas et on garde du travail sous le coude pour occuper les NAF.

I. Praud (CGT) rajoute que tout le monde n'est pas interchangeable et que les gens ayant travaillé sur le terrain doivent pouvoir travailler sur la post-fouille.

S. Geneté fait le même constat d'échec concernant les réunions se tenant à Soissons. Il est donc décidé de scinder réunion de programmation et réunion de service dans un premier temps mais aussi d'aller dans le sens de réunions plus ciblées (terroir – période). L'assistante opérationnelle Picardie ira à Soissons en Novembre dans ce sens-là. Sur Amiens également, pas de grandes messes, mais plutôt des réunions de groupes de personnes.

3-1-3 Perspectives 2013

S. Geneté informe que concernant les diagnostics, la demande budgétaire a été évaluée sur la base d'un besoin identique à 2012 avec un complément de 400 jours/homme pour les diagnostics qui n'ont pu être réalisés cette année faute de moyens humains, ce qui fait un total d'environ 7600 jours/homme. Il précise qu'il n'y a pas eu d'indications sur l'obtention de ces jours lors de la réunion budgétaire.

I. Praud (CGT) s'étonne du maintien d'une activité économique forte dans le Nord-Pas-de-Calais et se demande de quelle manière la direction anticipe ce qui va se passer en 2013 à L'Inrap. Il demande quel est le type d'aménageur en général et pour quels types de projets.

S. Geneté répond que le sujet est évoqué lors des réunions régulières avec les SRA Picardie et Nord-Pas-de-Calais. Concernant la Picardie, le nombre de prescriptions a baissé depuis deux ans et a atteint un seuil plancher. Dans le Nord-Pas-de-Calais, la vision des agents prescripteurs et donc du SRA serait plutôt une poursuite à la hausse des prescriptions, mais on ne sait pas vraiment sur quoi ils se basent car tous les indicateurs convergent vers une situation de crise.

L. Sauvage précise que dans la plupart des cas les prescriptions portent sur des projets de lotissements portés au départ par les communes puis transférés à des promoteurs immobiliers ; ce sont les effets des dispositifs d'aide au logement. Ensuite, il y a par exemple pour ADEVIA trois projets en 2013 qui portent sur 120 hectares (Dourges – Liévin). Ce sont des prescriptions anciennes qui ne se règlent administrativement que maintenant. Les effets de la crise ne se feront probablement sentir qu'en N+2. Enfin, la prise en charge de fouilles archéologiques par le FNAP sera bientôt moins importante, c'est pourquoi certains aménageurs se pressent pour réaliser leurs fouilles au plus vite.

I. Praud (CGT) affirme que ce sont surtout des structures publiques qui portent les projets.

S. Geneté indique qu'en ce qui concerne la demande budgétaire 2013 « fouilles », la DIR n'a pas spécialement cherché à reconduire le budget de l'année précédente mais plutôt à identifier ce qu'il y avait déjà en stock et ce qu'il était possible de décrocher. Environ 10 000 jours-hommes sont déjà en portefeuille plus un certain nombre de prescriptions générant un volume d'activité auquel a été

appliqué un abattement de 55% (correspondant aux risques de concurrence, d'abandon de projet, etc.). La demande de la DIR porte donc sur 15000 jours-hommes, mais cela risque d'être insuffisant en raison de prescriptions tombées depuis.

3-1-4 Réserve de précaution de 5%

S. Geneté indique que le 1^{er} tableau correspond à la réserve telle qu'elle est constituée aujourd'hui ; quand il n'y a pas de nombre de jours dans la colonne correspondante, c'est qu'il n'y a pas eu de prélèvement.

V. Harnay (CGT) constate que la DIR a donc mis en réserve 845 jours.

S. Geneté indique que l'autre tableau concerne l'utilisation de ces jours. En colonne, figurent les jours consommés en plus de la consommation budgétaire. Les 2 colonnes 2011 et 2012 s'additionnent.

F. Joseph (CGT) demande si les budgets sont établis à 100% lorsque l'on monte les opérations.

S. Geneté explique que la règle est d'établir des budgets à 100% et de n'attribuer aux RO que 95%. Dans certains cas où l'on a la quasi-certitude d'être attributaire du marché, le devis est majoré de 5%. Dans la pratique, si un RO a besoin de 100% de son budget, la réserve de 5% lui est réattribuée, sauf cas d'un devis à 105%.

V. Harnay (CGT) constate que 2600 jours ont été utilisés, la réserve n'est donc à son sens pas efficace.

S. Geneté estime pour sa part que c'est mieux que rien. Il vaut mieux constater un dépassement de 1800 jours que de 2600 jours.

I. Praud (CGT) demande quelle est la nature des dépassements.

S. Geneté explique que cela concerne principalement du post-fouille et surtout pour les rapports en retard de la Picardie où un effort important a été fait depuis 2011.

I. Praud (CGT) demande quelles conclusions tire la direction sur un éventuel manque de moyens.

S. Geneté considère qu'on ne peut tirer de conclusions sur un ensemble d'opérations car toutes les conclusions sont possibles.

N. Gressier (CGT) insiste sur le manque de moyens en post-fouilles.

P. Le Guen (Sud) rajoute que les changements de normes font que les agents passent plus de temps sur les dossiers mais que les opérations sont aussi souvent sous-dotées. Il souhaite qu'une typologie des cas de figure soit établie et les surfaces concernées.

S. Geneté cite également pour exemple le syndrome de la page blanche rencontré par certains RO.

3-2 Pour le Canal SNE

3-2-1 Bilan de l'activité au 1^{er} semestre 2012

M. Talon explique que 14 fouilles ont été réalisées dans l'année, avec 13500 jours/homme de prévus qui seront a priori réalisés. D'après la DM2, les 34 jours de recherche devraient passer à 134.

Il précise que sur les 80 jours de valorisation, 60 concernent le projet «Dover Boat» hébergé par le Canal SNE en termes de gestion.

Pour les diagnostics 2012, il était prévu 1000 jours/homme dont une partie a été rendue car la surface à diagnostiquer était moins élevée que prévue, soit environ 100 hectares réalisés cette année avec 400 jours/homme.

I. Praud (CGT) demande comment est géré le problème d'évacuation de l'eau sur le chantier de Choisy-au-Bac.

M. Talon répond qu'on utilise des pompes et que la fouille est compartimentée de manière à pouvoir travailler par zones. Une chance que la répartition des périodes se fasse par secteurs.

I. Praud (CGT) demande quelles sont les conséquences sur le milieu naturel.

M. Talon explique qu'il a en fait deux problèmes, la loi sur l'eau et le rejet de l'eau, cela avait entraîné un retard de deux mois pour le démarrage de la fouille. Finalement il y a peu d'incidences sur le travail des archéologues. Il faut simplement gérer les températures des eaux rejetées par l'utilisation de bassins tampons avant de les envoyer dans la rivière pour préserver les écosystèmes.

3-2-2 Prévision du 2^e semestre 2012

M. Talon annonce que la fouille de la villa Gallo-Romaine de Catigny sera terminée dans les délais. La fouille de Moilains se terminera fin octobre. La fouille de Thourotte est prévue jusque fin novembre. Il n'a pas de nouvelles pour le secteur 9 de la fouille de Marquion qui devrait être reporté à 2013.

Il précise que l'objectif donné sur la consommation de jours/homme devrait être respecté, soit 14100 jours/homme comprenant les diagnostics, les fouilles, la recherche et la valorisation.

3-2-3 Perspectives 2013

M. Talon explique que les perspectives 2013 sont floues. Début septembre, l'annonce de la suspension de la participation au dialogue compétitif par Bouygues a semé un vent de panique laissant supposer l'arrêt éventuel du projet. Il rappelle que les négociations n'ont pas cessé pour autant. Mais les conditions de financement restent floues et on n'en connaît pas l'issue au jour d'aujourd'hui. Beaucoup d'élus du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie sont montés au créneau pour soutenir le projet, car beaucoup d'argent a déjà été investi.

Une fois le PPPiste connu, il y aura 6 mois de négociations et 18 mois de mise en œuvre. Les premiers travaux ne pourront donc commencer avant l'été 2015.

VNF continue de financer quelques diagnostics et fouilles sur l'enveloppe de 40 millions dédiés pour l'archéologie préventive et dont 25 millions sont déjà engagés.

Sur le terrain, il existe trois types de surfaces ;

- Celles déjà prescrites (zones boisées) qui devaient se faire à l'automne 2013 mais seront plutôt reportées à 2014.
- Les zones de dépôts situées entre le Canal SNE et l'autoroute, où l'on peut se rendre rapidement.
- Un point doit être fait avec VNF sur les diagnostics non encore prescrits et notamment les ports de plaisance et les quais de déchargement céréaliers.

Le tracé devrait par ailleurs être modifié sur environ 10% de la surface, soit 135 Ha en plus à traiter sur différents secteurs.

Début 2013, il reste encore 750 Ha à diagnostiquer et à répartir sur 2013 / 2014 voire début 2015. Environ 2000 jours-homme de diagnostic sont prévus sur 2013.

F. Joseph (CGT) s'interroge sur les conséquences d'un nouvel appel d'offre une fois le PPPiste désigné.

M. Talon explique que l'Inrap fera valoir ses atouts pour continuer sur la collaboration à travers un accord-cadre mono-attributaire type accord-cadre GRT Gaz.

F. Joseph (CGT) demande quelles sont les perspectives de la coordination à l'horizon 2014 en cas de changement.

M. Talon indique que le maximum sera fait pour que l'issue soit favorable, mais celle-ci n'est pas connue.

F. Joseph (CGT) demande ce que deviennent la base et les post-fouilles en cours.

M. Talon indique que du terrain est prévu jusque 2014 -2015 avec des phases rapports qui peuvent s'étendre sur 2015 voire 2016.

Il y a 4500 jours-homme de post-fouilles à traiter sur 2013 – 2014. Le bail de Croix-Moligneaux court jusque mars 2015.

M. Talon pense que l'activité peut être maintenue sur Croix-Moligneaux, notamment à travers les trois opérations sur Nesles et Etricourt pour lesquelles les prescriptions ne sont pas encore tombées. Entre Boursin et Marquion, il devrait y avoir des fouilles suite à celles déjà effectuées pour l'été 2013. En 2013, le budget attendu est de 11 800 jours de fouille - 2000 jours de diagnostic – 130 jours de recherche et 180 jours de Valorisation.

4500 jours-homme concernent des opérations déjà signées.

4- Emploi

4-1 Pour la DIR NP (Présidence : S. Geneté)

4-1-1 Bilan CDD 2012

F. Joseph (CGT) demande à quoi correspond le contrat annulé.

S. L'Aminot répond qu'il s'agit d'une personne dont le contrat était lancé mais qui n'a pas donné suite.

S. Desoutter (CGT) dénombre 65 contrats, dont 29 CDD entre neuf et dix mois et constate ainsi l'effort fait par la direction pour proposer des contrats longs. Sur ces 29 CDD il y en a 13 pour Famars. Il souhaite que cet effort soit réitéré en 2013 et insiste pour que ces personnes soient gardées afin d'éviter les départs vers la concurrence d'autant qu'à priori il est prévu que l'activité se maintienne sur 2013. Il demande ce que prévoit l'administration à ce sujet.

S. Geneté explique que ces CDD seront privilégiés pour tout nouveau contrat comme c'est l'habitude de le faire, cependant, la programmation est toujours bloquée par la nécessité de confirmer le besoin par la réalité de l'opération.

S. Desoutter (CGT) précise qu'il faut intégrer les CDD aux travaux de post-fouille pour les intéresser.

S. Geneté explique que certains se voient proposer des responsabilités d'opération ce qui constitue une avancée.

L. Sauvage rajoute que sur Famars le traitement du mobilier est fait à l'avancement du chantier.

I. Praud (CGT) estime que les propositions doivent se faire en fonction des compétences de chacun et qu'il y a autre chose que le lavage.

L. Sauvage répond que même s'il entend la demande, l'une des problématiques de la DIR est d'occuper les agents CDI et Famars permet de résoudre certains cas individuels.

F. Joseph (CGT) demande si la DIR NP a été questionnée dernièrement par le siège sur ses besoins permanents.

S. Geneté répond que non.

M. Talon précise qu'il y a un détachement de personnel de la DIR sur le Canal SNE.

I. Praud (CGT) demande combien de mois de contrat cumule le plus «vieux» CDD.

S. Geneté répond que celui qui en a le plus doit vraisemblablement cumuler soixante mois de contrat environ.

S. Desoutter (CGT) demande s'il y a un planning de prévu concernant la carte de l'emploi.

F. Joseph (CGT) répond qu'il n'y a pas de date fixe mais que ce serait pour fin octobre.

4-2 pour le Canal SNE (Présidence : M. Talon)

4-2-1 Bilan CDD 2012

M. Talon indique que pour l'instant il n'a pas de visibilité sur 2013 et sur le nombre de CDD qui pourront être pris. C'est la DRH qui valide les contrats et il y a toutes les chances pour que les contrats de techniciens soient refusés en janvier en raison de la priorité de la mutualisation des moyens entre DIRs en cas de ruptures de charge.

F. Joseph (CGT) dénonce l'absurdité de ce système et prend l'exemple de l'échange entre la DIR RAA et la DIR NP pour le diagnostic de Calais qui a pour effet de reporter le manque de fouille sur le financement des diagnostics (frais élevés).

A. Bolo (CGT) met en garde contre une fuite des agents compétents à la concurrence du fait de la non-fidélisation des CDD sur les post-fouilles.

M. Talon précise qu'il n'est pas possible, sur le Canal, d'occuper l'ensemble des agents CDD et même CDI toute l'année du fait d'un aménageur unique : VNF. Il ne s'agit donc pas de directives du siège mais bien d'une réalité opérationnelle.

A. Bolo (CGT) s'interroge sur la rentabilité d'un CDI qui ferait la post-fouille d'une opération dont il ne connaît rien.

S. Geneté indique que le problème sera le même si l'on renvoie les CDI du Canal SNE travailler deux mois en DIR.

M. Talon précise qu'il préserve un maximum l'encadrement et les spécialistes mais qu'il ne peut le faire pour tout le monde.

I. Praud (CGT) demande comment envisager les publications scientifiques pour les gens qui partent et reviennent.

M. Talon répond que sur le Canal SNE les jours « Recherche » et « Publication » (PAS), ne sont pas accessibles aux CDD, ce qui est un gros problème car il y a autant de CDD que de CDI.

I. Praud (CGT) propose de provisionner une enveloppe.

M. Talon répond qu'il s'agit d'un point d'achoppement avec la direction car c'est le DG qui décide, mais qu'il faut essayer d'aller plus loin qu'un simple rapport et soutenir les agents pour qu'ils puissent publier.

I. Praud (CGT) demande si un CDD peut prétendre à des jours « petites publications ».

M. Talon répond que oui mais à condition d'avoir une enveloppe suffisante.

N. Gressier (CGT) s'interroge sur la valorisation des opérations si le Canal SNE se termine.

M. Talon répond qu'il appartiendra à l'encadrement CDI de réaliser ces publications.

S. Geneté rajoute que le jour où il sera question de publication sur le Canal SNE, il ne s'agira pas de petites publications, il faudra des contrats. Le problème reste le financement.

F. Joseph (CGT) informe que dans le PLF 2013, le budget issu de la redevance archéologique est de 122 millions d'euros, et un complément de jours recherche pour 2014 est attendu.

V. Harnay (CGT) propose de faire une saisine concernant l'accès des CDD aux jours PAS.

L. Sauvage affirme que la DIR est loin de consommer l'enveloppe dont elle dispose actuellement.

M. Talon pense qu'il faudrait soulager certains archéologues qui cumulent plusieurs PAS car ce sont toujours un peu les mêmes.

Y. Lorin (CGT) trouve inadmissible que certains projets de PAS CDI reprennent les travaux de CDD.

F. Joseph (CGT) estime qu'il faut surtout créer du CDI afin que ces agents accèdent aux PAS.

5- Organisation du travail

5-1 Pour la DIR NP (Présidence : S. Geneté)

5-1-1 Mise à jour du « Qui fait quoi »

Y. Lorin (CGT) demande s'il est possible d'afficher le « Qui fait quoi » dans les bases.

S. Geneté répond par l'affirmative.

F. Joseph (CGT) propose de le remettre aux nouveaux CDD.

S. L'Aminot en prend note.

5-1-2 Harmonisation fonctionnelle : organigramme cible.

S. Geneté explique que c'est un projet qui devrait être présenté aux instances en fin d'année.

F. Joseph (CGT) s'étonne de la transmission de ce document alors que les négociations et discussions nécessaires n'ont pas eu lieu au niveau national

S. Geneté précise que cela reste « un projet ».

F. Joseph (CGT) pense que cela semble déjà plus ou moins acté.

S. Geneté répond que c'est justement l'occasion d'ouvrir la discussion sur les points de blocage et les interactions.

I. Praud (CGT) demande quelles sont les implications en termes d'emploi et d'organisation du travail.

S. Geneté répond qu'*a priori* cela se fera à effectif constant national, cependant le plafond d'emplois fonctionnels n'étant pas atteint (262 au lieu de 300), une création de 35 postes, à + ou - 5 postes près, est envisageable. En ce qui concerne l'organisation du travail, certains postes ne bougent pas mais pour d'autres la fiche de poste pourrait être fortement modifiée. Certains postes disparaissent et d'autres sont créés. Il y a des changements de postes, des changements dans la répartition des

responsabilités et des créations de postes (adjoints d'AST pour les régions supérieures à 40 agents, cellule de veille sur le marché ...)

R. Clotuche (CGT) s'interroge sur le poste de « responsable veille concurrentielle » et se demande de quoi il s'agit.

S. Geneté répond qu'il s'agit d'une création de poste dans les domaines des relations commerciales et du mécénat.

F. Joseph (CGT) constate que les assistants techniques et assistantes opérationnelles retournent dans le pôle scientifique et technique.

S. Geneté confirme.

V. Harnay (CGT) demande si en cas de création de poste les CDD de la DIR devront re-postuler.

S. Geneté explique que pour les agents en CDI dont le poste ne change pas, ils seront officialisés sur leurs fonctions. Pour ceux dont la fiche de poste est modifiée substantiellement, ils devront, en théorie, re-postuler. Enfin, concernant les postes non pourvus par des CDI il y aura des ouvertures de poste officielles et chacun pourra postuler en interne comme en externe. Il précise qu'il y aurait, pour Nord-Picardie, 6 postes en CDI supplémentaires.

F. Joseph (CGT) souligne que cela résorberait le problème des emplois précaires.

5-1-3 Gestion des absences prolongées pour les postes administratifs

I. Praud (CGT) demande à être mieux informé des changements d'interlocuteurs pendant les congés et les carences.

S. Geneté propose de faire un mail pour informer le personnel.

N. Gressier (CGT) demande un planning fonctionnel à afficher par les responsables de base.

S. Geneté en prend note.

5-1-4 Gestion des absences prolongées pour certains postes techniques (topographes)

S. Geneté explique qu'il y a une grosse charge de travail et que les topographes n'arrivent pas à faire face sur toutes les fouilles et les diagnostics. Il précise que deux agents du Canal sont intervenus ponctuellement et que L. Sauvage a demandé aux topographes un planning prévisionnel des congés pour la fin d'année afin de se rapprocher de nouveau du Canal pour avoir du renfort.

5-1-5 Nouvelles procédures DICT et devenir du poste de gestionnaire DICT / commandes d'engins

S. Geneté explique que suite à la réforme sur les procédures DICT, le délai est allongé de trois semaines car il faut une DT pour lancer les DICT (une tous les deux hectares), et ainsi les opérations sont programmées un mois et demi avant le démarrage. Il précise que les DT ont une durée de validité de trois mois renouvelable une fois et que les DICT sont valables trois mois. Il explique que le souci qui peut se poser est qu'il y ait besoin d'investigations complémentaires, à la charge du maître d'ouvrage, car elles doivent être faites par une entreprise agréée et que cela peut prendre beaucoup de temps et donc dépasser les délais de programmation. Le cas n'a encore jamais été rencontré. Concernant la règle des DICT à lancer tous les deux hectares, il semble que le problème ait également été remonté par d'autres opérateurs, une nouvelle procédure verra sûrement le jour. La seule différence aujourd'hui pour le responsable d'opération est l'épaisseur du dossier car les originaux doivent se trouver sur le chantier.

F. Joseph (CGT) demande quelles sont les conséquences sur le poste de gestionnaire DICT.

S. Geneté répond qu'il y a une charge de travail plus importante et de ce fait l'assistant technique du Nord-Pas-de-Calais prend en charge les commandes d'engins pour les fouilles de la région.

F. Joseph (CGT) demande si à l'avenir il y aura donc plus de postes de gestionnaires des moyens.

S. Geneté explique que oui à raison d'un gestionnaire des moyens à Villeneuve d'Ascq, un sur Achicourt, un sur Amiens et enfin un sur les 2 centres de Passel et Soissons.

5-1-6 Calendrier de mise en place du SGA

S. L'Aminot annonce que la mise en production est prévue début décembre pour l'interrégion et que la bascule est soumise à la vérification de l'historique des données intégrées au SGA. Elle précise que des sessions de formation auront lieu les deux dernières semaines de novembre pour les agents concernés.

6- Bases et matériel de chantier

6-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)

6-1-1 Centre de Soissons : nouveau calendrier des travaux

S. Geneté annonce un début des travaux début décembre avec un déménagement les 3, 4 et 5 décembre. Il précise que c'est un souhait de la Ville de Soissons de démarrer en fin d'année et que les travaux se dérouleront en deux tranches de sept mois (Décembre à Juin puis Septembre à Mars) pour les 2 ailes.

6-1-2 Centre de Villeneuve d'Ascq : extension parking, abri vélo, labo photo

S. Geneté explique que ces points ont été évoqués lors de la conférence budgétaire de septembre et qu'il a fortement insisté pour que l'extension du parking figure au budget 2013. Le Directeur général souhaite que de nouvelles négociations soient entamées avec le propriétaire ; il faut espérer que le nouveau responsable du Service des Affaires Générales et Immobilières parvienne à un accord. Le propriétaire n'est pas contre l'extension de parking mais souhaite dans ce cas une augmentation du loyer de 7500 euros. Sinon, il reste l'option que ce soit l'Inrap qui fasse les travaux.

En ce qui concerne l'abri vélo, il est suspendu aux conclusions du bilan Carbone en cours. Il est prévu que l'Inrap établisse, dans ce cadre, un plan d'action.

Pour le labo photo, le problème étant le manque de place, il y a possibilité d'aménager le local prise de vue à Achicourt.

I. Praud (CGT) précise qu'aujourd'hui tout se fait avec du matériel personnel alors qu'il s'agissait d'un engagement de la direction. Il pense qu'il faut rationaliser le rangement du dépôt de Villeneuve d'Ascq.

S. Geneté considère que la solution se trouve sur Achicourt et non Villeneuve d'Ascq.

6-1-3 Inventaire du matériel technique de fouille dans le NPC

I. Praud (CGT) explique que la demande a été faite par plusieurs collègues qui ont subi une pénurie de matériel de fouille au démarrage de leur opération et ont eu des difficultés pour l'obtenir.

N. Gressier (CGT) précise qu'elle aurait souhaité avoir plus de détail sur les stocks et que le matériel ne se résume pas uniquement à ce qu'il y a dans la liste.

S. Geneté répond qu'il n'avait pas compris que la demande portait sur autre chose que le gros matériel.

I. Praud (CGT) souligne qu'il y a un problème d'organisation, de gestion et de rangement du matériel à Villeneuve d'Ascq, notamment au niveau du matériel de fouille. Il constate une différence entre les bases sur ce point.

S. Geneté répond qu'il y a probablement un problème de temps car la personne est à 80%.

Y. Lorin (CGT) affirme que le problème est le même sur Achicourt et demande s'il n'y aurait pas possibilité de compenser ces 20% une journée par semaine sur Achicourt.

S. Geneté explique qu'une journée par semaine n'est pas possible mais il est possible d'envisager une journée toute les 2 semaines.

I. Praud (CGT) évoque un problème souligné à plusieurs reprises par les organisations syndicales.

S. Geneté explique qu'il a essayé de mettre en place un passage régulier sur Achicourt, cela se fait au fil du temps.

I. Praud (CGT) estime qu'il faut avoir le même niveau d'exigence sur Villeneuve d'Ascq que sur Amiens où il constate une meilleure organisation, un meilleur ordonnancement de l'entrepôt et plus de

matériel à disposition des agents. Il pense que cela vient d'un déficit de formation de l'agent en poste sur Villeneuve d'Ascq.

S. Geneté indique que tout cela sera revu dans le cadre de l'harmonisation fonctionnelle. Quoi qu'il en soit, il prend acte des remarques et verra de quelle manière un coup de main pourra être apporté à la personne en poste. Il propose que l'AST évoque la situation avec l'intéressée afin de trouver des solutions.

I. Praud (CGT) s'inquiète de la perspective de gestion des DICT si le problème du dépôt n'est pas réglé.

F. Joseph (CGT) rajoute que dans la mesure où l'interrégion n'est pas si vaste géographiquement, ce n'est pas un souci pour se déplacer dans les centres archéologiques.

6-1-4 Bilan des infrastructures sur chantiers de fouilles

N. Gressier (CGT) évoque des problèmes de branchement en eau et électricité et rappelle qu'elle souhaitait la liste de ces chantiers.

S. Geneté explique qu'il n'y a pas de liste car il n'y a que le chantier de Famars qui soit raccordé. Les autres chantiers sont équipés de groupes électrogènes en raison de gros soucis de délais avec les raccordements. Il regrette que l'on n'impose pas systématiquement le groupe électrogène aux responsables d'opérations car en cas de soucis de raccordement, ils se retrouvent sans rien.

I. Praud (CGT) estime que les plateformes sont souvent installées en retard, après le démarrage des opérations et avec du matériel de mauvaise qualité.

S. Desoutter (CGT) pense que les topographes peuvent aider à la préparation des installations en sortant un plan avec le positionnement des bases vie à transmettre aux entreprises de cantonnement.

S. Geneté indique que ce sujet relève du CHSCT.

6-2 Pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)

6-2-1 Centre de Croix-Moligneaux

Cf. 3.2.3 perspectives 2013.

7- Formation

7-1 Pour la DIR NP (Présidence : S. Geneté)

7-1-1 Stage «grandes périodes»

S. Geneté explique que L. Sauvage s'était engagé l'année dernière à organiser ce stage mais que faute de temps et d'avoir trouvé des formateurs pour chaque période cela ne s'est pas fait. L'objectif est de le reprogrammer l'année prochaine.

I. Praud (CGT) demande où en sont les formations SIG.

S. Geneté explique qu'une première session d'initiation et de sensibilisation s'est tenue en début d'année, une deuxième est prévue en Février 2013. L. Sauvage doit en faire l'information par mail. Concernant les besoins en bureautique, il faut tenter de constituer des groupes sur la DIR ; pour cela il faut que les agents remplissent le formulaire de demande et celui d'évaluation disponibles sur l'intranet et les adressent au service formation.

8- Collaborations

8-1 Pour la DIR NP (Présidence : S. Geneté)

8-1-1 Signature de Conventions de collaboration

S. Geneté rappelle que les éléments figurent dans un tableau fourni dans le dossier. Concernant le conventionnement avec le CG 62, la DIR reste dans l'attente du retour sur une proposition de date de signature.

Concernant Artois Com, un projet de convention a été évoqué entre le responsable du service et Laurent Sauvage. Après élaboration, il sera transmis au siège pour validation, puis proposé à Artois Com en vue d'une signature en 2013.

I. Praud (CGT) demande quel est le but de la direction générale lorsqu'elle incite à conventionner.

S. Geneté explique que ces conventions fixent les grandes lignes d'éventuelles collaborations en termes de fouilles, de diagnostics, de recherche et de valorisation. Concernant les éventuels groupements / délégations / sous-traitance cela reste ouvert, mais ces conventions ont le mérite d'ouvrir la discussion. Par ailleurs, en cas de réponse en groupement, cela fait gagner du temps pour la signature sans passage en conseil de commission. Il rappelle par ailleurs que 16 collectivités ont une activité archéologique dans l'interrégion Nord – Picardie, soit 25% des opérateurs publics.

F. Joseph (CGT) ajoute que cela fait parti des objectifs du contrat de performance.

I. Praud (CGT) n'y voit pas de collaborations scientifiques, ni de terrains mais plutôt pour l'instant un territoire régional qui s'organise autour d'accords « commerciaux ». Il prend pour exemple le cas de la CAD sur le territoire de l'Ostrevent.

S. Geneté indique qu'aujourd'hui Luc Bernard souhaite avoir ce type d'échange avec l'Inrap.

I. Praud (CGT) reste inquiet concernant la répartition de l'activité sur le territoire régional.

S. Geneté explique que l'un des buts de ces conventions est de mettre les pieds là où l'Inrap n'est jamais allé. Il n'est pas souhaitable d'être complètement absent d'un territoire.

F. Joseph (CGT) demande où en est la collaboration avec le service archéologique d'Amiens métropole.

S. Geneté explique qu'il n'y a pas de changement. La collaboration est bonne, grâce notamment à des réunions mensuelles entre Richard Rougier et la responsable du service d'Amiens métropole.

8-1-2 Opérations réalisées en collaboration

S. Geneté indique qu'une réponse en groupement est envisagée avec Amiens métropole sur la caserne Dejean l'année prochaine avec la communauté d'agglomération comme mandataire.

Y. Lorin (CGT) fait part de son expérience à Aire-sur-la-Lys, chantier sur lequel il a souhaité avec J.L. Marcy mixer les équipes. La collaboration se passe bien.

8-1-3 Ligne de conduite pour les collaborations scientifiques (publications, colloques)

S. Geneté revient sur les possibilités de publications sur Archéothema et sur la possibilité pour les agents Inrap de répondre aux sollicitations dans la mesure où il s'agit de la vitrine d'Archéodunum. La DDCC semble, elle, considérer que si l'Inrap est absente d'une revue, un autre prendra sa place. Il faut donc être présent même s'il s'agit de structures privées.

La collaboration dans le cadre du colloque sur l'âge du Bronze est plus compliquée car son organisation a engendré des réunions entre les agents provenant de différents opérateurs ou institutions. Au final, pour avancer sur les collaborations scientifiques, il est nécessaire de collecter le maximum de données, si possible de façon exhaustive même si cela pousse à collaborer avec des opérateurs privés et même si en contrepartie l'Inrap leur apporte une « plus value » qu'ils pourront faire valoir dans le cadre de l'obtention de futurs marchés.

Y. Lorin (CGT) a besoin de clarifications sur ce sujet car il a entendu différents sons de cloche sur la conduite à adopter.

9- Questions diverses

9-1 Primes

I. Praud (CGT) demande quelles sont les fonctions qui bénéficient d'une prime à l'année et sur quels critères elles sont attribuées.

S. Geneté répond que les adjoints (AST et Administrateur) ont une prime de sujétion mensuelle. Il y a une prime annuelle (450€) pour surcharge administrative qui est versée à l'ensemble des personnels administratifs qui ne touchent pas de prime mensuelle, qui ont été présents au moins neuf mois et sous réserve d'un avis favorable. Enfin, les Directeurs peuvent toucher une prime de façon aléatoire. Il précise qu'il ne sait pas sur quels critères est attribuée cette prime fixée par le directeur général et comprise entre 0 à 20 000 euros maximum.

P. Le Guen (Sud) demande si les indemnités de suppléance ont été suspendues.

S. Geneté répond qu'elles ont été suspendues pour les agents en cours de requalification mais que pour les autres cela continue. Si par contre, 2 catégories sont demandées, par exemple 3 et 4, la prime catégorie 3 est suspendue tandis que l'agent doit pouvoir continuer à bénéficier de la prime de catégorie 4.

N. Gressier (CGT) propose de relancer le siège concernant le repyramidage et de faire une saisine pour avoir une date butoir.

9-2 Problème Helfaut travaux

I. Praud (CGT) souhaite connaître les suites données au souci rencontré entre un pelleur « historique » et un agent.

S. Geneté répond que l'assistant de prévention a mené une enquête interne et qu'il est prévu de faire un courrier. Il précise qu'une conversation a eu lieu entre Laurent Sauvage et le conducteur de travaux, lequel est demandeur d'un écrit afin d'entamer une procédure à l'encontre du chauffeur. La DIR lui a par ailleurs fait savoir que sa présence n'était plus souhaitable sur les terrains.

Y. Lorin (CGT) précise qu'à part ce cas isolé, la collaboration est plutôt bonne avec Helfaut.

S. Geneté répond que l'on doit justement se poser la question du renouvellement des marchés de terrassement.

V. Harnay (CGT) souhaite que l'on tienne compte de la qualité du travail effectué et non uniquement du prix. Il serait pénible de changer de prestataire pour un autre qui ne connaîtrait rien à l'archéologie.

9-3 Carence maladie de quatre jours sur un contrat CDD

S. Geneté n'a pas de réponse à donner mais va se renseigner auprès du service paie.

9-4 Chauffage Soissons

P. Le Guen (Sud) informe qu'il n'y a pas de chauffage dans tout le bâtiment, et que la logisticienne a relancé la Ville afin que le problème soit réglé. Des bains d'huile ont été mis à disposition.

La séance est close à 18h00.

Prochain rendez-vous le 11/02/2013.

La secrétaire
Parité administrative
Sandrine L'Aminot

Le secrétaire adjoint
Parité syndicale
I. Praud

Les Présidents
Stéphane Geneté
Nord-Picardie

Marc Talon
Direction du Projet
Canal SNE

LEXIQUE

Article 46 :	Du décret n° 2004-490, prévoit que, dans le cas de défaut de candidat ou de refus de validation du projet par l'Etat, ce soit l' qui réalise l'opération de fouille
ACMO :	Agent Chargé d'une Mise en Œuvre
BO :	Business Object (logiciel de traitement de données)
BSR :	Bilan Scientifique Régional
CIRA :	Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique
CSNE :	Canal Seine Nord Europe
CSP :	Conseiller Sécurité Prévention
CRA :	Centre de Ressources Archéologiques
CRA :	Conservateur Régional de l'Archéologie
DAF :	Direction de l'Administration et des finances
DAPA :	Direction de l'Architecture et du Patrimoine
DDCC :	Direction du Développement Culturel et de la Communication
DM1 :	Décision Modificative n°1 (modif en + ou en - de la notification initiale)
DST :	Direction Scientifique et Technique
DUER :	Document Unique d'Evaluation des Risques
DUP :	Déclaration d'Utilité Publique
ETP :	Equivalent Temps Plein
ETPT :	Equivalent Temps Plein Travaillé
ETPO :	Equivalent Temps Plein Opérationnel (Effectif physique : nombre d'agent à une date donnée calculé par rapport à un bulletin de paye dans un organisme)
GIP :	Groupeement d'Intérêt Public
J/H :	Jours / Hommes
Jh/Ha :	Jours / hommes par hectare
PAS :	Projet d'Activité Scientifique
PESCRIT 1 :	Prescription reçue, réponse faite à l'aménageur, contrat non signé
PESCRIT 2 :	Prescription reçue, pas de réponse faite à l'aménageur
PPM :	Prévention des Pathologies Mécaniques
PTR :	Préparation / Terrain / Rapport
RAP :	Redevance d'Archéologie Préventive
RGPP :	Réforme Générale des Politiques Publiques
RFO :	Rapport Final d'Opération
SAGI :	Service des Affaires Générales et Immobilières
SGA :	Système de Gestion de l'Activité
SGAR :	Secrétaire Général des Affaires Régionales
SRA :	Service Régional de l'Archéologie.
SIRH :	Système d'Information des Ressources Humaines
U M R :	Unité Mixte de recherche
V N F :	Voies Navigables de France